



Accusé de réception en préfecture
049-214903288-20230213-202322-AU
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Service Affaires Générales / Etat Civil / Cimetières

DECISION N° 2023/ 22

OBJET : CIMETIERES DE SAUMUR ET COMMUNES DELEGUEES - TARIFS

Le Maire de la Ville de Saumur,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020/42 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n° 2021/109 du 27 décembre 2021 fixant les tarifs applicables dans les cimetières de Saumur et des communes déléguées à compter du 1^{er} janvier 2022,

DECIDE

A compter du 1^{er} mars 2023 :

- d'ABROGER la décision n° 2021/109 susvisée,
- de FIXER les tarifs applicables dans les cimetières de Saumur et des communes déléguées conformément à la grille tarifaire ci-annexée.

Fait à Saumur, le 13 FEV. 2023

Le Maire de la Ville de SAUMUR,



Jackie GOULET

Vu pour être annexé à la décision n° 2023/22 du 13/02/2023

Tarifs cimetières à compter du 1^{er} mars 2023

SAUMUR ET COMMUNES DELEGUEES	TARIFS
Concessions	
30 ans 2 m ²	350,00 €
50 ans 2 m ²	650,00 €
50 ans avec chapelles existantes à restaurer par le concessionnaire. Tarif pour 2 m ²	724,00 €
15 ans 1 m ² enfant	200,00 €
15 ans 1 m ² pour urnes cinéraires	230,00 €
Droit par urne ou inhumation supplémentaire	Gratuit
Caveau provisoire	
Droit d'occupation - Forfait mensuel	48,00 €
Columbarium - Mise à disposition d'une case	
15 ans	360,00 €
30 ans	720,00 €
Droit par urne supplémentaire introduite dans la case	Gratuit
Jardin d'urnes - Mise à disposition d'une case (cavurne)	
15 ans	360,00 €
30 ans	720,00 €
Droit par urne supplémentaire introduite dans la case	Gratuit
Jardin du souvenir	
Dispersion des cendres	Gratuit
Emplacement pour scellement d'une plaque (non fournie), sur une durée de 30 ans	48,00 €

Le Maire de la Ville de SAUMUR,



Jackie GOULET